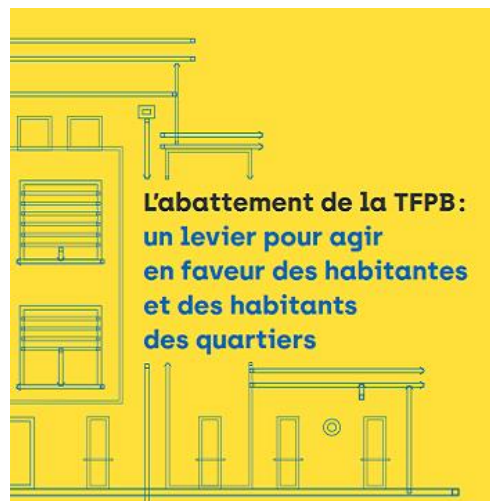




Conseil de quartier

# La Mare à la Veuve La Remise à Jorelle

Mardi  
19 mars  
à 19hOUVERT À TOUS  
École maternelle Jules Ferry  
2 Rue François ColletLa Mare à la Veuve  
La Remise à Jorelle

## À l'ordre du jour

- + TFPB ←
- + Point Sécurité
- + Nouveau site internet/portail familles/facturations  
(document en annexe)
- + Présentation des orientations budgétaires
- + Évènements liés aux JOP 2024
- + Questions diverses

Renseignements : Pôle démocratie locale / Hôtel de Ville  
Esplanade Claude Fuzier / 93140 Bondy  
[democratie.locale@ville-bondy.fr](mailto:democratie.locale@ville-bondy.fr) / 01 48 50 56 61

## La TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Les bailleurs et propriétaires de logement situés dans ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'exonérations fiscales afin d'accélérer l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans ces quartiers. Un abattement de 30 % de la base d'imposition de la TFPB a été institué pour les logements situés dans les QPV. Ce dispositif fiscal sert à compenser partiellement les surcoûts de gestion des organismes Hlm liés aux besoins spécifiques du quartier.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

# Un avantage fiscal accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine

Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'actions triennaux qualitatifs et chiffrés, pour lesquels un suivi renforcé est réalisé. Ainsi, les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires des contrats de ville, les documents justifiant de leurs actions. Les programmes d'actions établis pour chaque quartier ont vocation à être actualisés au regard de ces bilans.

- Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB a été établi et définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention :
  - ❶ l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
  - ❷ la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
  - ❸ l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
  - ❹ la gestion des déchets et des encombrants ;
  - ❺ les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
  - ❻ les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
  - ❼ les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
  - ❽ les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) pilotées par les collectivités locales et l'État. Afin de donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie, les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les TFPB sont prolongées jusqu'en 2030.

## Les bailleurs bénéficiant de la TFPB sur la ville de Bondy

Propriétaire(s) (V2)	Nombre total de logements ayant bénéficié de l'abattement en 2023	Avantage fiscal total procuré par l'abattement en TFPB 2023
<b>OPH BONDY HABITAT DEST ENSEMBLE</b>	2 815	<b>860 529</b>
<b>SAHLM ANTIN RESIDENCES</b>	144	<b>58 638</b>
<b>SAHLM BATIGERE IDF</b>	24	<b>9 671</b>
<b>SAHLM ICF LA SABLIERE</b>	437	<b>160 726</b>
<b>SAHLM Iinterprof REGION PARIS</b>	103	<b>40 992</b>
<b>SAHLM IMMOBILIERE 3F</b>	640	<b>199 436</b>
<b>SAHLM RATP HABITAT</b>	46	<b>19 018</b>
<b>SEINE-SAINT-DENIS HABITAT</b>	<b>1</b> 434	<b>131 106</b>
<b>SEM ADOMA</b>	229	<b>19 306</b>
<b>Total</b>	<b>4 872</b>	<b>1 4 99 422 Euros</b>

## Les bailleurs bénéficiant de la TFPB sur les quartiers Mare à la Veuve / La Remise à Jorelle

Propriétaire(s) (V2)	Nombre total de logements ayant bénéficié de l'abattement en 2023	Avantage fiscal total procuré par l'abattement en TFPB 2023
<b>OPH BONDY HABITAT DEST ENSEMBLE</b>	1206	<b>481843</b>
<b>SAHLM ANTIN RESIDENCES</b>	144	<b>58 638</b>
<b>SAHLM ICF LA SABLIERE</b>	437	<b>160 726</b>
<b>Total</b>	<b>1 787</b>	<b>701 207 Euros</b>

## Un bilan mitigé de l'utilisation de la TFPB par les bailleurs

- Si certains bailleurs jouent le jeu et dont les résultats sont palpables et visible sur le territoire.
- D'autres par contre reste peu visible malgré l'enveloppe TFPB alloué indirectement par la municipalité (La municipalité accepte de ne pas recevoir les 30 % de taxes foncières du bailleurs afin qu'ils puissent apporter une meilleure qualité de vie aux habitants).
- Suite à ce constat plutôt négatif, Monsieur le maire a décidé de faire un point avec l'ensemble des bailleurs bénéficiant de la TFPB afin de rappeler le cadre de leurs engagement à l'égard des locataires, mais également de la ville.

## Un nouveau cadre de travail afin d'évaluer, de contrôler et de valider l'enveloppe TFPB

- La nouvelle convention mise en place dans le cadre de la TFPB a été adoptée au conseil municipal de Bondy, le samedi 9 décembre 2023. A cette occasion une nouvelle méthodologie de travail, est mise en place dans le cadre de la TFPB, à la demande de Monsieur le maire en partenariat avec M. le Préfet par l'intermédiaire de Mme la sous-préfète.
- Un comité de pilotage constitué de Mme la Sous-préfète et Monsieur le Maire de Bondy ont désigné un comité technique sous la houlette de M. Parra Yves élu à la politique de la ville. Ils seront chargés du contrôle, du suivi et du traitement des informations dans le cadre de celui-ci.
- Le comité de pilotage se réunira deux fois par an afin de s'assurer que les bailleurs utilisent bien les fonds alloués afin d'améliorer la qualité de vie des locataires.



## À l'ordre du jour

- + TFPB
- + Point Sécurité ←
- + Nouveau site internet/portail familles/facturations  
(document en annexe)
- + Présentation des orientations budgétaires
- + Évènements liés aux JOP 2024
- + Questions diverses

## La tranquillité au cœur de nos préoccupations

Depuis 2020, la municipalité a multipliée les actions pour améliorer la quiétude de tous les Bondynois. Avec notamment le développement d'une Police municipale digne de ce nom, les agents de la Ville sont en permanence sur le terrain.

En 2023, nous avons renforcé la sécurité :

### La mise en place du CSU



« Cette année représente une étape importante dans la continuité du dispositif de sécurité que l'on met en place depuis 2020. L'un des moments forts, c'est bien entendu l'inauguration du Centre de Supervision Urbaine (CSU). Un outil indispensable pour orienter au mieux les équipes sur le terrain. Ce point essentiel nous permet d'étoffer le service de la Police municipale. Nous allons continuer nos efforts avec la modernisation du système et l'extension de la vidéo-surveillance sur la voie publique. »

### Une Police municipale efficace

Le projet est de poursuivre les recrutements. Nous avons déjà un maître-chien et une brigade motorisée. Avec l'effectif actuel, nous tenons la promesse que nous avons faite aux Bondynois : celle d'avoir un service présent sept jours sur sept, de 7h à 2h du matin sans interruption. »

## Travail avec le commissariat

« La collaboration entre le commissariat et nos agents de la Police municipale fonctionne bien. Au précédent Conseil Municipal, nous avons adopté une convention de coordination entre les deux services destinée à déterminer le cadre d'intervention de chacune des deux polices.

## Projets et perspectives

« L'objectif est de poursuivre l'impulsion donnée concernant le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR), un outil indispensable. Il est essentiel de réunir l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention, pour que tous puissent échanger et anticiper les situations à risque. La répression est la dernière des politiques, une fois que les autres ont échoué. C'est donc toujours une victoire de régler les sujets avant de réprimer. »



## Le problème des « voitures-ventouses »

« Nous menons des opérations de nettoyage de l'espace public. La plus emblématique est celle du parking Maurice Benhamou, au nord de la Ville. Nous avons sur place une annexion pure et simple des lieux, transformés en garage pour de la mécanique sauvage à ciel ouvert et des véhicules à la provenance douteuse !

Des opérations « coup de poing » de nettoyage ont été menées avec, nos agents de la Police municipale, les services du pôle Espaces publics et de l'Environnement. Le lieu a été préservé depuis notre intervention, il reste propre. Il sera naturellement rouvert dès lors que l'on sera assuré de ne pas retomber dans les mêmes travers. »

# La prévention des jeunes exposés à la délinquance

- **Procédure de « rappel à l'ordre » (Conseil municipal du 9 mars 2024)**
- **Constat / Problématique**
  - Présence de mineurs non accompagnés à des heures tardives sur le domaine public
  - Atteintes légères à la propriété publique ou privée
  - Incivilités et dégradations
- **Objectifs :**
  - Rappel de la règle par l'autorité municipale
  - Prévenir les comportements délinquants et incivilités dès les premiers actes.
  - Travail de sensibilisation auprès des parents (ou représentants légaux)
  - Éviter les champs de reproduction

La procédure de rappel à l'ordre a pour objet de définir entre le maire de Bondy et le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bobigny: « Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire ou son représentant désigné peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publique, le cas échéant en le convoquant en mairie. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur. »

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune.

- Il pourra ainsi être mis en œuvre en cas :
- D'incivilités et notamment dans les situations suivantes (liste non exhaustive) :
- Attroupements bruyants
- Occupation gênante des lieux espaces publics
- Comportements agressifs, injurieux ou outrageants
- Dégradations légères ayant seulement fait l'objet d'un rapport de la police municipale
- Présence constatée de mineurs de moins de 13 ans non accompagnés par le père, mère ou personne majeure ayant autorité, dans des lieux publics à des heures tardives
- Incidents répétés aux abords des établissements scolaires (bousculades, comportement irrespectueux, tapage...)
- Absentéisme scolaire répété
  
- D'infractions aux arrêtés de police du maire
  
- D'infractions en matière de sécurité routière des quatre premières classes traduisant un défaut de surveillance parentale et ayant fait seulement l'objet d'un rapport de la Police Municipale.

Le rappel à l'ordre est en toute hypothèse exclu :

- S'agissant de faits susceptibles d'être qualifiés de crimes
- Lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie
- Lorsqu'une enquête judiciaire est en cours

Le maire et le procureur de la République conviennent d'assurer le suivi de la mesure dans le cadre des réunions du CLSPD. En outre, des bilans statistiques écrits, trimestriels et annuel des rappels à l'ordre prononcés ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative seront réalisés par la ville et transmis au parquet dans le mois suivant la date d'échéance.

## En 2024 : La ville se dote d'outils supplémentaires de sécurisation

**Se déplacer et voyager en toute sécurité.**

**La police municipale de Bondy en lien avec le CCAS vont coordonner la mise en place de l'application Umay sur la ville.**

L'application informe tes proches de votre parcours en temps réel, en cas de harcèlement ou d'agression, trouve refuge dans l'une des 6500 safe places sur la ville de Bondy mais également partout en France et visualise en direct les dangers et alertes autour de vous signalées pas les autres utilisateurs.



**Suivi des Trajets en temps réel :** Partage du trajet avec des personnes de confiance, via l'application. Trajet sans destination possible (footing, ballade).

**6 500 Safe places** partout en France : commerçants engagés pour l'accueil bienveillant de nos utilisateurs. Polices et Gendarmeries référencées.

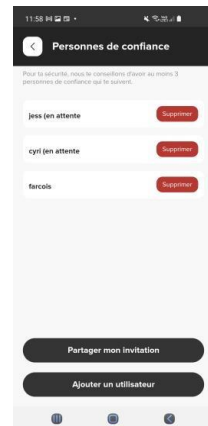
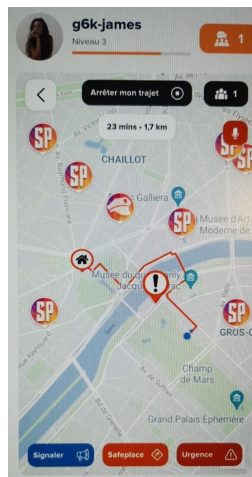
**Bouton SOS:** En cas d'urgence, bouton SOS qui permet de prévenir l'ensemble de ses personnes de confiance de la situation et de partager sa géolocalisation

**Signalements en temps réel :** Signalements partagés entre utilisateurs (« Waze » du trajet urbain).

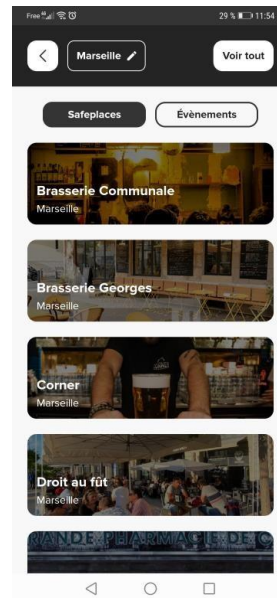
**Module Safe Hotel :** 500 hôtels référencés partout dans le monde. Label « Safe Hotel by Umay » en cours de déploiement.

# Un fonctionnement simple et intuitif

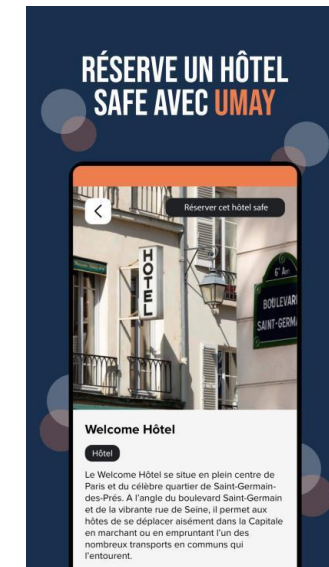
## Se déplacer en toute sécurité



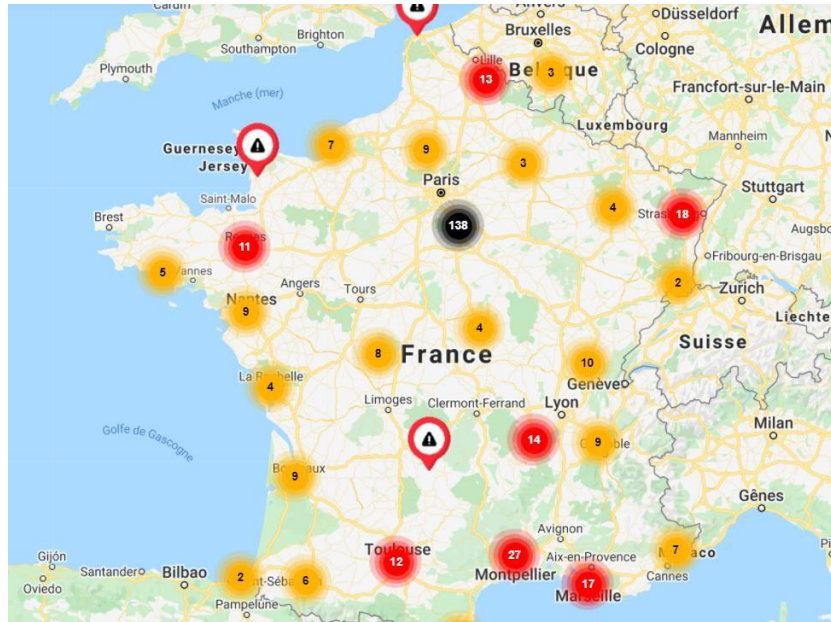
## Privilégier nos commerces partenaires



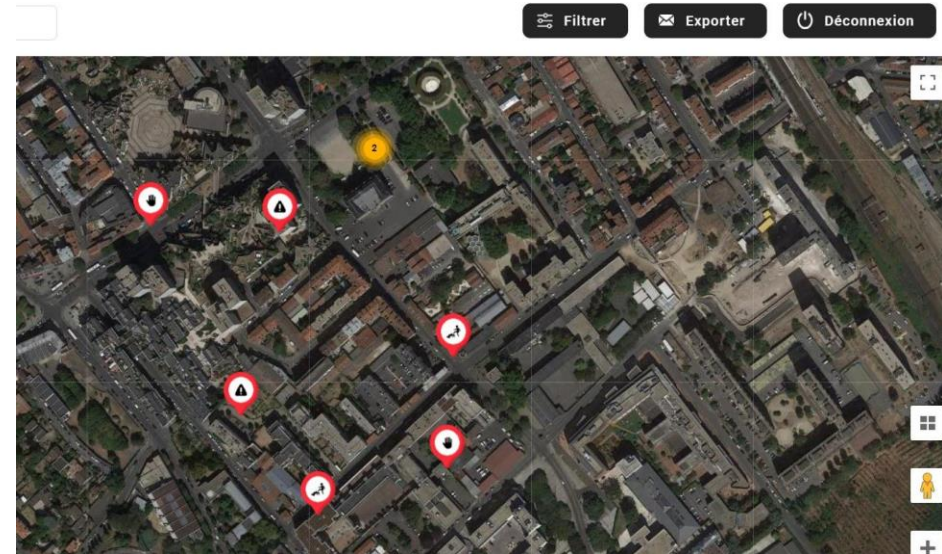
## En sécurité partout dans le monde



## Une cartographie de l'insécurité



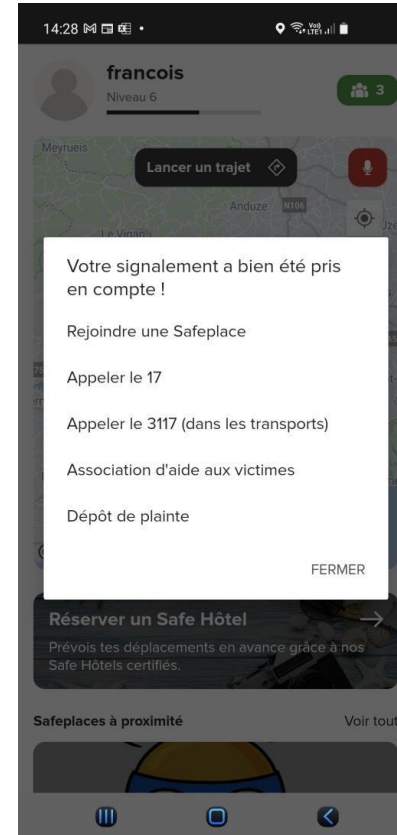
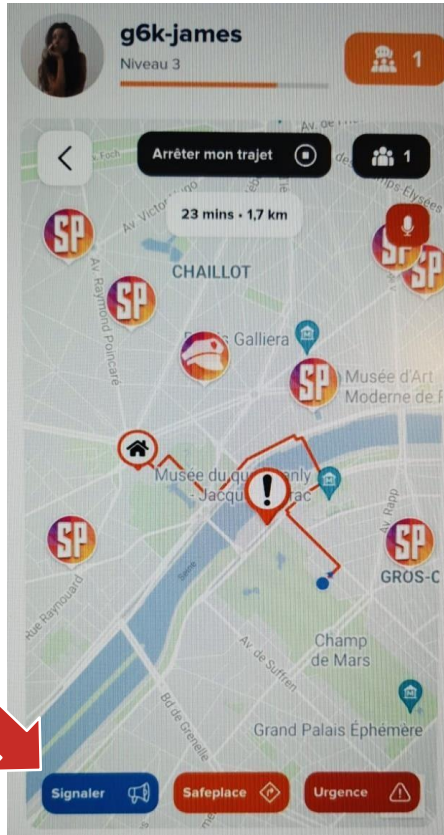
Illustration, données fictives



Illustration, données fictives

**Accès aux données réservé aux bondynois (villes, réseaux de transports...) et forces de l'ordre**

*(suivi du sentiment d'insécurité, du harcèlement, des agressions et des violences conjugales)*



**Signaler sur l'application les problèmes que nous rencontrons lors de nos déplacements**

## Un Label reposant sur la formation à l'accueil des victimes



Un **Label SAFE PLACE** qui repose sur la mise en place d'actions concrètes :

- Une **formation** basée sur une méthode **spécifique** et **unique**, développée par Umay sur la base de 3 ans d'expérience et de travail avec ses Safeplaces, les Associations d'aide aux victimes, les Forces de l'ordre et de spécialistes en Santé.

Une méthode **simple**, **pragmatique** et **concrète**, facile à retenir pour tous types de participants ayant à accueillir du public et qui pourrait avoir à gérer l'accueil de victimes.

- Disponible en formations en **présentiel** ou en **e-learning**.
- Un **Kit de communication** à disposer dans les structures référencées
    - Une **visite** de contrôle

**Labélisation par période d'1 ou 2 ans**

# Les partenaires qui ont déjà adoptés l'application



## Partenariat officialisé

Référencement des gendarmeries et commissariats en tant que Safe Places dans l'application.

**Formations/sensibilisation des référents départementaux.** Partage des données de signalements.



## Depuis 2020

Intégration du service UMay au portefeuille de services proposées aux Bars Tabacs Presse.

Prise en charge de la contractualisation par les forces de ventes de la FDJ.



## Depuis 2022 (Pilote Lille)

Référencement des Hôtels en tant que Safe Places dans l'application.

Discussions sur un label « Safe Hotel »



## Depuis 2023

Référencement des magasins/boutiques en tant que Safe Places dans l'application.

Formation des équipes



## Depuis 2022 (pilote Ile de France)

Référencement de Safe Places dans les gares  
Collaboration avec le 3117

Partage des données de signalements dans les gares



## Depuis 2022

Référencement des magasins/boutiques en tant que Safe Places dans l'application.

Formation des équipes

Partage des données de signalements



## En cours

Labélisation Safe Places



**J'AGIS –  
SECURISONS NOTRE VILLE**

**BONDY** 

## ANALYSER

### Accès aux données

- Maintien du fonctionnement de l'application et de son accessibilité 24/24 & 7/7.
- Mise à disposition dans une plateforme d'accès (web) aux **données** de signalements de nos utilisatrices et utilisateurs.
- Possibilité de filtres et d'export des données.
- Transferts de données vers systèmes d'informations adéquats

## FORMER

### Formations Sensibilisation des acteurs publics

- **Présentation** de l'application et de son fonctionnement aux acteurs concernés (police municipale, médiateurs, ASVP, associations ...): 2 Réunions de 2h
- Une session de **formation** d'une heure pour les utilisateurs de la plateforme.

## AGIR

### Référencement de Safeplaces. Cartographie renforcée

- Identification avec la mairie **des safe places publiques** pouvant être référencées
- Référencement de **commerces** pouvant devenir Safe Place dans la ville.
- Enregistrement dans l'application, création des fiches Safe Place.
- Présentation individuelle à chaque commerce partenaires de l'application
- **Formation** à l'accueil des victimes (bonnes pratiques, conseils)
- Suivi régulier (appels téléphoniques)

## FAIRE SAVOIR

### Communication

- **Communication** sur nos réseaux sociaux (min 3 posts) et notifications (min x2) dans l'application.
- Communiqués de **presse**: articles, reportages (min 3 retombées)
- Travail avec le service communication de la ville sur la campagne de communication (conception affiches, articles etc)

## ADAPTER

### Suivi régulier

# **APPLI – FORCES DE SECURITE**

Une application « Reliée directement à la police municipale de Bondy en lien avec la police nationale



### Une application dédiée aux forces de sécurité

L'application n'est accessible **qu'à nos clients** (et non aux utilisateurs grand public) : Polices Municipales, Police Nationale, Gendarmerie Nationale, force de sécurité habilitées de nos clients (sécurité ferroviaire, sécurité des transports...)

Elle permet **l'accès aux données de signalements en temps réel sur une application dédiée**. Un ensemble de **notifications** (via l'appli ou via email) permet d'être informés des signalements et des urgences dans une zone définie en temps réel.

### Une application qui ne remplace pas les dispositifs d'appel d'urgence

**L'application n'est pas un système d'urgence et n'a pas vocation à remplacer un appel au 17.**

L'intervention, éventuelle, des forces de sécurité, est un « plus », gérée comme « une bonne surprise » pour nos utilisateurs.

Le niveau de communication sur ce dispositif est à la main de nos clients.

Un signalement n'équivaut pas à une intervention. Aucune communication en ce sens aux utilisateurs ne sera faite.

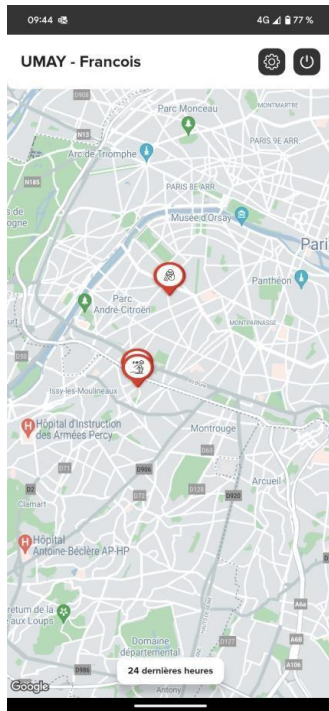
### Un outil « terrain », temps réel

Nous souhaitons doter les forces de sécurité d'un outil leur permettant de **compléter les dispositifs de surveillance** déjà déployés (vidéo surveillance, bornes d'urgence, etc) par un système les **informant en temps réel des signalements** faits dans l'application dans la zone qui les concerne.

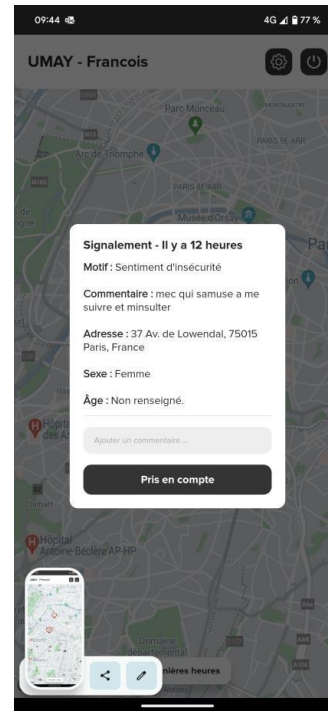
### Disponibilité

L'application sera disponible en 2024 sur la ville de Bondy et sera totalement gratuite.

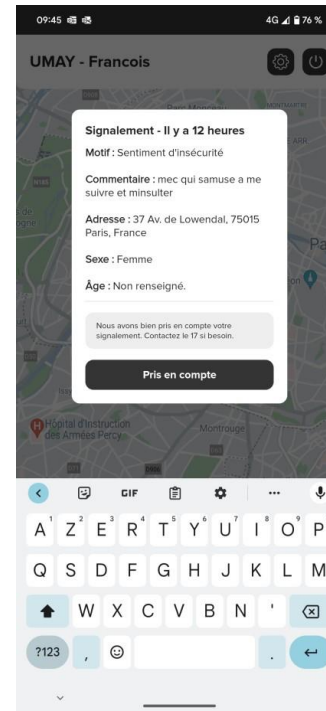
# L'APPLI « UMay - FORCES DE SÉCURITÉ »



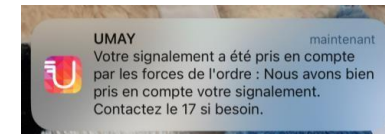
Les signalements apparaissent en temps réel, avec notifications (téléphone et emails). Icônes selon le type de signalements



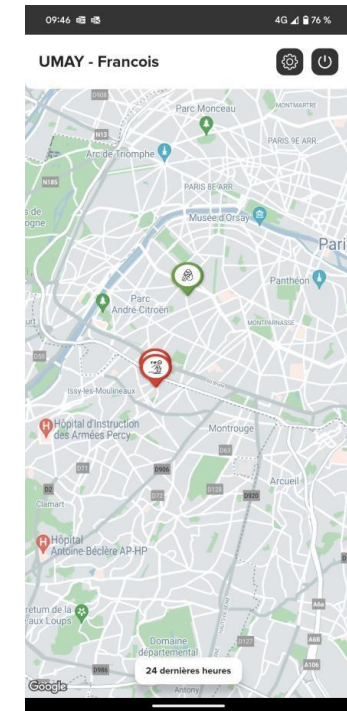
Au clic sur l'icône, les détails apparaissent.



Une réponse ou des instructions peuvent être envoyées.  
*Version à venir : un tchat pourra être déclenché*



L'utilisateur reçoit la réponse des forces de sécurité



L'icône passe en vert : « traité »



# Refonte partielle, site internet de la ville

Mars 2024



# Simplifier le parcours usager

## Objectifs

- Souci de proximité avec la population
- Faciliter l'accès aux informations
- Simplifier les démarches
- Une utilisation intuitive et simplifiée

# Pourquoi une refonte ?

*Améliorer l'existant et mettre à jour les contenus*

## Une mise à jour nécessaire

- Restructuration des rubriques
- Optimisation de l'itinéraire de l'utilisateur
- Intégration de la charte graphique
- Un contenu clair et concis
- Un site plus attrayant, plus intuitif et plus dynamique

# Simplification du parcours utilisateur

## Le menu d'entrée

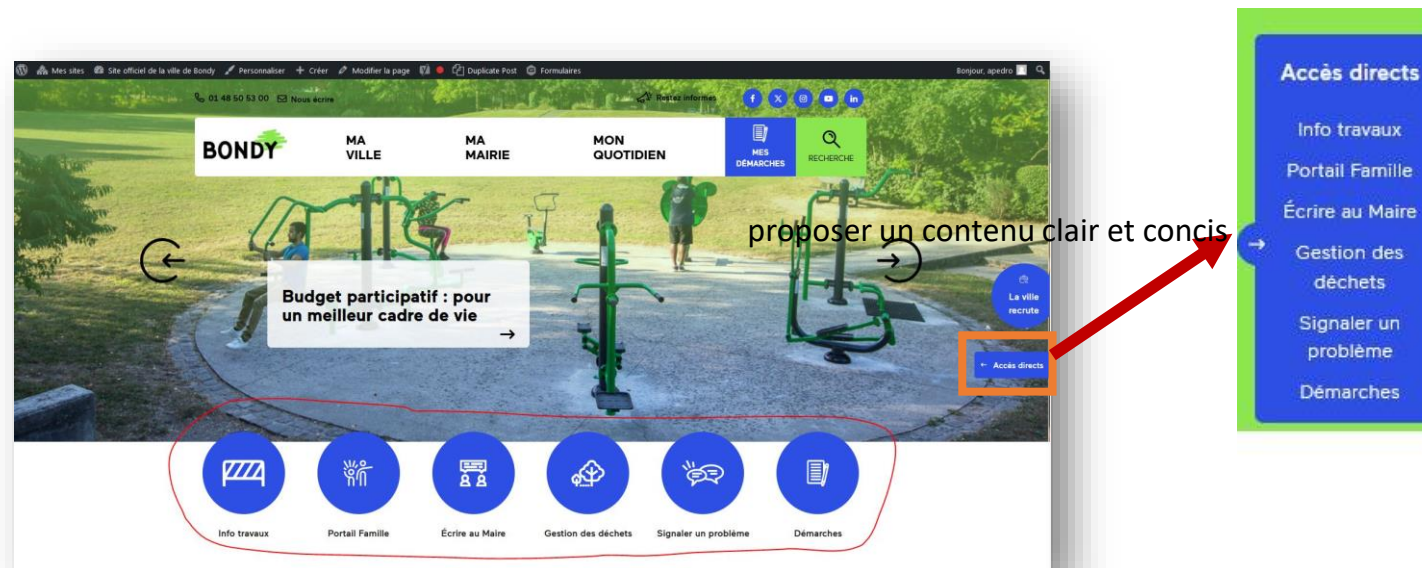
Un rubriquage amélioré : regroupement des informations en 3 blocs

The image displays two versions of the Bondy website interface. The top version shows a 'Menu' button circled in red in the top left corner. A text box next to it states: *Avant : menu non visible un clic était nécessaire pour voir les entrées de niveau 1*. The bottom version shows the same website with a navigation bar at the top containing 'BONDY', 'MA VILLE', 'MA MAIRIE', 'MON QUOTIDIEN', 'MES DÉMARCHES', and 'RECHERCHE'. A red circle highlights this navigation bar. Below it, a main content area features a large aerial photo of Bondy with a central text box: **Bondy : décryptage budget et priorités**. At the bottom, a row of six blue circular icons represents various services: 'Info travaux', 'Portail Famille', 'Écrire au Maire', 'Gestion des déchets', 'Signaler un problème', and 'Démarches'. A text box on the right side of this version states: *Amélioration : menu visible tout au long de la navigation*. The bottom of the page is labeled 'Les actualités'.

# Simplification du parcours utilisateur

## *Les accès rapides*

Accessibles à n'importe quel endroit du site



*Ils suivent également l'utilisateur tout au long de sa navigation et sont accessibles sur n'importe quelle page du site via le bouton latéral « Accès directs ».*

*Les accès directs sont valorisés tout en haut de la page d'accueil*

# Simplification du parcours utilisateur

## *Les accès rapides*

Repenser les accès rapides sur la page d'accueil en fonction de ce qui est le plus visité



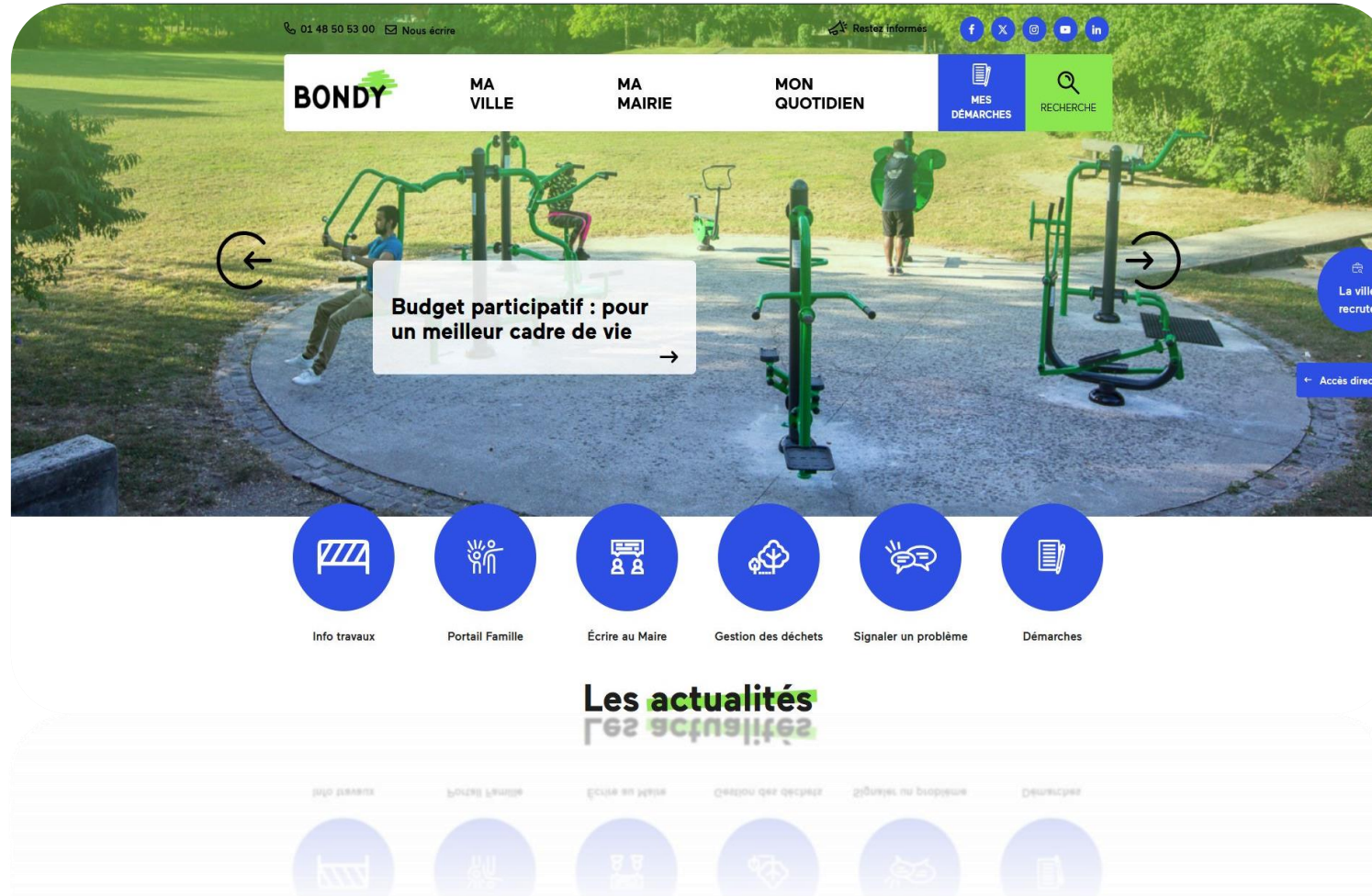
Un accès direct sera dédié au nouveau Portail Familles. Il sera donc accessible facilement depuis le site de la Ville.

*\*Info travaux sera remplacé par un accès direct « Je participe ».*

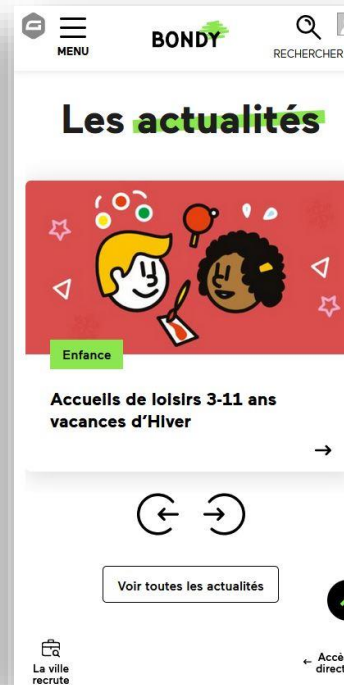
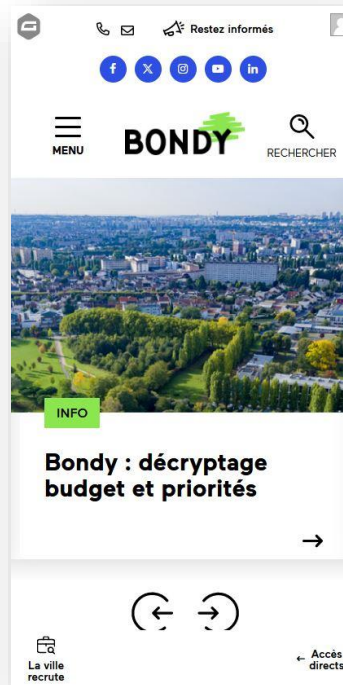
# Valoriser les images sur le site

*Plus d'espace donné aux photos*

Mise en valeur des actualités ou/et communications importantes en une du site



# Aperçu rendu mobile



## EN RÉSUMÉ

- de nouveaux « accès directs »
- une page d'accueil restructurée
- une communication remettant l'image au centre de l'information
- une identité visuelle plus marquée au global
- un parcours utilisateur simplifié
- un contenu mis à jour



Conseil de quartier

# La Mare à la Veuve La Remise à Jorelle

Mardi  
19 mars  
à 19h

OUVERT À TOUS  
École maternelle Jules Ferry  
2 Rue François Collet

**CONSEIL MUNICIPAL****ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE**

La Mare à la Veuve  
La Remise à Jorelle

## À l'ordre du jour

- + TFPB
- + Point Sécurité
- + Nouveau site internet/portail familles/facturations (document en annexe)
- + Présentation des orientations budgétaires ←
- + Événements liés aux JOP 2024
- + Questions diverses



Renseignements : Pôle démocratie locale / Hôtel de Ville  
Esplanade Claude Fuzier / 93140 Bondy  
[democratie.locale@ville-bondy.fr](mailto:democratie.locale@ville-bondy.fr) / 01 48 50 56 61

- L'économie mondiale restera soumise en 2024 à une croissance modérée (1,3% sur la zone euro, 0,8% au niveau de l'OCDE), conjuguée à des facteurs structurels d'inflation persistante, même si plus modérée qu'au titre de l'année 2023.
- Au niveau européen, la dynamique de désinflation se poursuit également, du fait notamment des décisions de la FED et de la BCE sur le plan monétaire.
- A l'échelle nationale, après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au 1<sup>er</sup> semestre 2023, sur fond de dynamisme du commerce extérieur.
- Les prévisions de croissance nationale pour 2024 ont néanmoins été révisées à la baisse de 1,4% à 1% pour 2024, et d'après la loi de finances 2024, le déficit et la dette se rétabliront graduellement. La trajectoire des finances publiques repose néanmoins sur des hypothèses optimistes et reste largement soumise à des facteurs d'évolution des taux d'intérêt.
- Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour atteindre 2,6%.

## La situation des collectivités locales

- L'exercice 2023 s'est terminé difficilement pour les collectivités, et ce en dépit d'une réelle dynamique d'investissements au niveau national. Les excellents résultats constatés fin 2022 ne constituaient qu'un sursaut au regard de l'augmentation de certaines dépenses (sociales, énergie, masse salariale) en 2023, et du ralentissement de la dynamique de la TVA, ou bien encore des droits de mutation.
- Parallèlement, le « panier des élus locaux », qui correspond à la hausse des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses en 2023, est de 7,7 % au premier semestre sur un an (4 derniers trimestres sur les 4 précédents), contre + 4,9 % pour la même période en 2022.
- La loi de programmation des finances publiques 2023, qui vise un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027, prévoit également une réduction des dépenses des administrations publiques locales de 1 point de PIB sur la période.
- La loi de finances pour 2024 ne prévoit pas pour autant de bouleversements majeurs pour les collectivités dans l'immédiat.

## L'effet d'impact au niveau local

- Les marges de manœuvre de la collectivité sont obérées par un cycle court d'inflation depuis 2022. Les dépenses réelles de fonctionnement n'ont de fait pas pu connaître la décrue attendue.
- La faible dynamique des recettes fiscales n'a pas non plus permis d'absorber l'intégralité des hausses et les augmentations tarifaires.
- Par ailleurs, la question du financement du déficit public au niveau national ne sera pas sans incidences sur les budgets des collectivités d'ici à la fin du mandat, même si elle n'a pas d'impact direct pour 2024.

Depuis 2022, l'apurement des comptes et le redimensionnement de la masse salariale étaient une priorité afin d'atteindre un niveau de maîtrise et de sincérité sur les recettes et dépenses propre à qualifier correctement la santé financière de la ville.

L'année de 2023 a de fait été dictée par trois priorités afin de rétablir la situation financière :

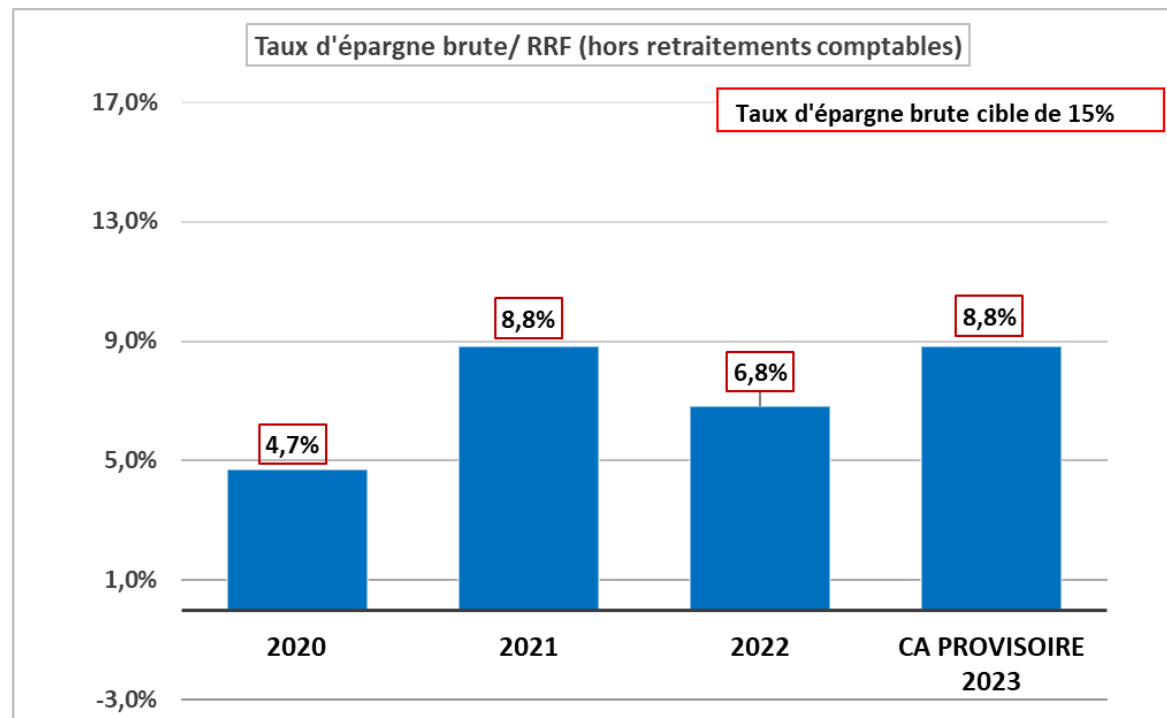
- La prise en charge financière d'une partie de l'antériorité de factures et le rééquilibrage du budget
- La diminution rapide de la masse salariale à des niveaux acceptables et soutenables
- Une amélioration des ratios afin de rétablir durablement les équilibres budgétaires de la collectivité

Ces 3 objectifs ont été atteints.

## + Le taux d'épargne brute

La collectivité vise un trajectoire ambitieuse afin qu'il atteigne 15% des recettes réelles de fonctionnement d'ici 2026. Ce taux d'épargne brut permet de rembourser la dette puis d'investir.

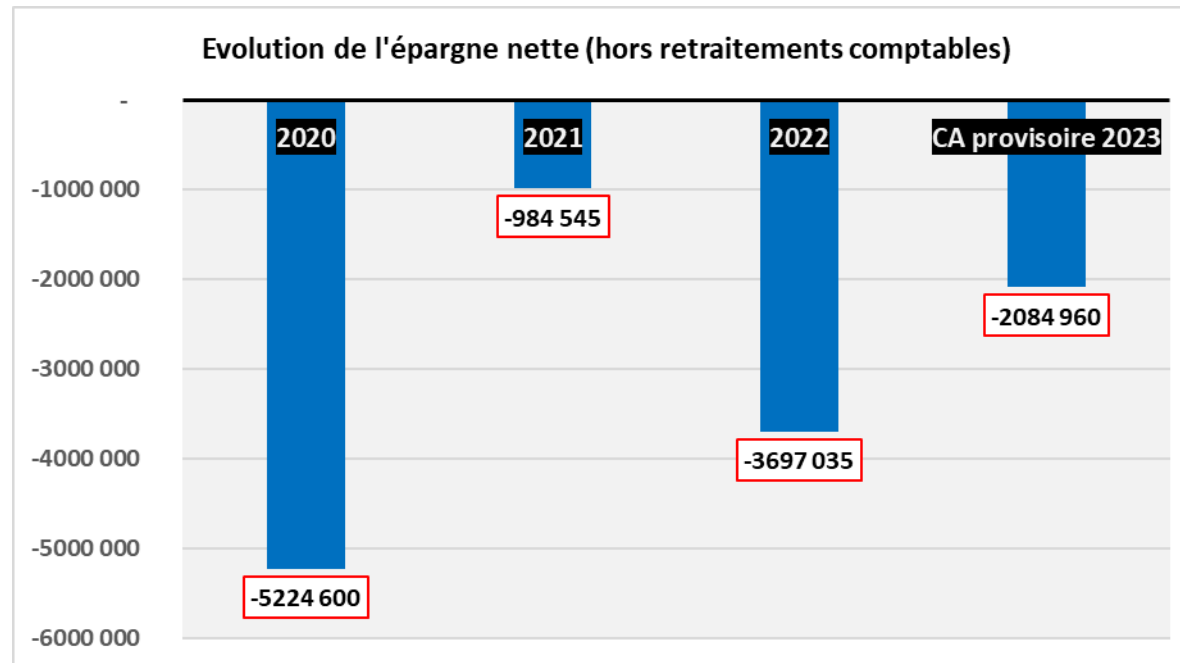
Il n'a pas été trop impacté en 2023 par l'apurement financier des factures antérieures, augmentant même de plus de 2%, et se rapproche de la moyenne des communes de l'EPT Est Ensemble (10,5% en 2022).



## + L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement de la dette. Négative depuis plusieurs années, une partie du capital à rembourser est financée par de nouveaux emprunts.

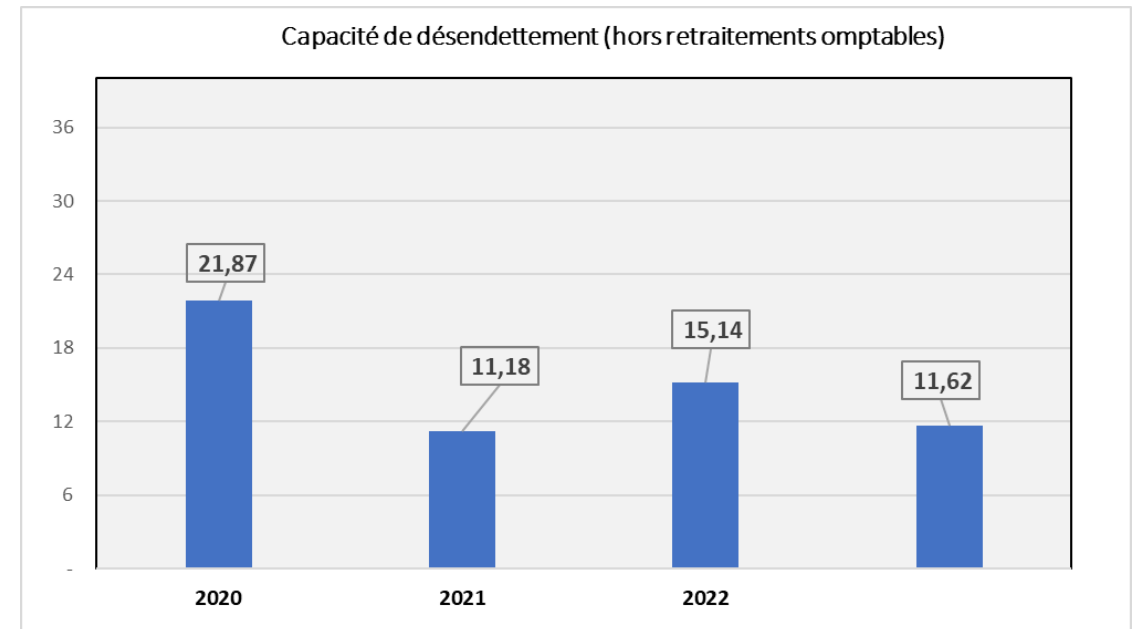
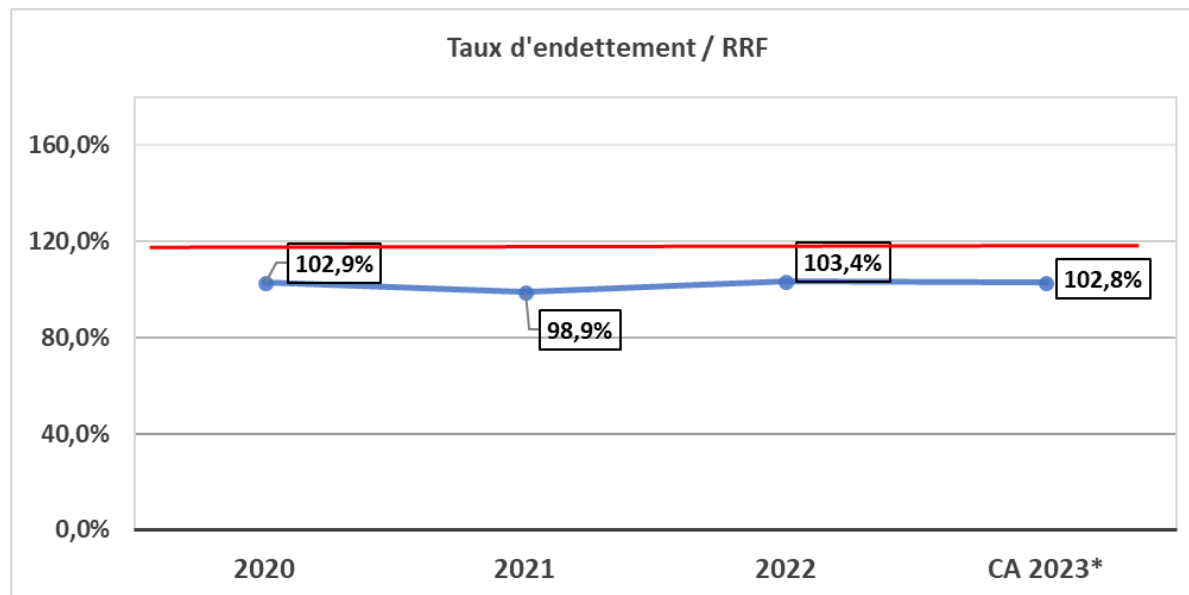
L'épargne nette est restée négative en 2023, mais la situation s'améliore sensiblement.



## La capacité de désendettement

Elle mesure le rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette et correspond à la solvabilité financière (nombre d'années pour rembourser le capital de la dette).

La situation s'améliore même si la collectivité reste légèrement au delà du seuil de vigilance. La ville doit poursuivre une hausse de son épargne brute et une maîtrise de l'emprunt pour réduire son délai de désendettement.



- L'administration a été en mesure de rationaliser ses effectifs et de déterminer des organisations cibles, tout en limitant de manière drastique le recours historique à des emplois non permanents qui n'étaient pas justifiés.
- Un effort de gestion sans précédent a permis de réduire de 6,5% les dépenses de personnel entre l'année 2002 et 2023, en dépit des augmentations mécaniques et mesures réglementaires (effets SMIC, rééchelonnements indiciaires, GVT et AGT...).
- Les effectifs permanents sont restés relativement stables en 2023 par rapport à 2022 (-1,2% en effectifs physiques), mais les effectifs non permanents ont fortement diminué (-65%), du fait notamment de la fin du recours au système de vacations et d'un plan de résorption de l'emploi précaire (qui se poursuivra tout au long de l'année 2024).
- La collectivité a par ailleurs engagé une refonte de sa politique indemnitaire afin de le moderniser, de sécuriser la situation administrative de plusieurs centaines d'agents, et dans le même temps d'assurer le maintien et la pérennisation de la prime exceptionnelle versée en fin d'année depuis 2019.
- L'exercice 2023 a également permis de diminuer sensiblement le nombre d'heures supplémentaires indemnisées au titre de l'année 2023 par rapport à l'exercice précédent (21 270 heures soit - 45%)

# Les orientations budgétaires 2024

- La poursuite de la stabilité des taux d'imposition directs
- La restauration progressive de l'autofinancement pour une épargne nette positive d'ici 2026
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement récurrentes au niveau de l'inflation
- La poursuite d'un programme d'investissements ambitieux autour de 15 M€ nets
- La maîtrise de l'endettement communal à horizon de 2025-2026

**Ces orientations s'inscrivent dans une stratégie financière de moyen et long terme**

- Bondy est la commune de l'EPT Est Ensemble qui sollicitait le moins ses habitants en 2022 (levier fiscal et tarifaire).
- **Les recettes de fonctionnement (104,7 M€) devraient augmenter de manière très mesurée par rapport au BP 2023 (103,5 M€), soit + 1,09 %**, en deçà de 0,8% des recettes perçues en 2023 (- 800 k€).
- Les recettes tarifaires sont peu dynamiques, et contribuent partiellement à rétablir l'autofinancement. Les augmentations prévisionnelles devraient être majoritairement limitées à l'inflation.
- La fiscalité des ménages est en hausse de 3,9% pour 2024 (44,2 M€ pour la TF, 0,57 M€ pour la TH)
- Les autres taxes (électricité, TLPE) devraient rester stables, et s'accompagnent d'un écrêtement des droits de mutation pour 100 K€ compte tenu de la contraction du marché de l'immobilier.
- L'attribution de compensation versée par l'EPT est figée depuis 2016 (11,59 M€), le FSRIF est supposé stable (après une diminution de 0,1 M€ en 2023), comme le FPIC (1,76 M€) et la DNP (1,7 M€). Seule l'enveloppe de la DSU devrait augmenter de 4% en 2024 (+0,6 M€)
- La collectivité reste très dépendante aux financements perçus au titre de la péréquation (25% de ses recettes réelles de fonctionnement)
- Aucune recette exceptionnelle n'est prévue en 2024 (inéligibilité au filet de sécurité, DSC à priori non reconduite)

- Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 95,7 M€ en 2023, pour un BP 2023 de 98,3 M€.
- **Elles augmenteraient de près de 1,4% dans le cadre du BP 2024, pour des prévisions de 99,7M€.**
- La collectivité présentait en 2022 un niveau de dépenses de fonctionnement supérieur aux autres communes de l'EPT. Elle va donc poursuivre ses efforts de maîtrise de ses charges à caractère général afin de limiter et maîtriser ses dépenses de fonctionnement, du fait notamment de l'augmentation des dépenses obligatoires (notamment en matière d'énergie et de restauration).
- Le cadrage budgétaire 2024 des dépenses de personnel a été établi sur la base du BP 2023, ce qui suppose que les efforts de gestion consentis en 2023 se poursuivent tout au long de l'année 2024.
- La ville dispose également de faibles marges de manœuvre sur les autres charges de gestion courante, qui doivent supporter des dépenses exceptionnelles (contribution au déficit de la ZAC, SIPLARC, URSSAF, FCCT).
- Les charges financières vont également augmenter en 2024 (+0,15 M€), mais dans des proportions plus faibles qu'en 2023.

## Les ratios budgétaires projetés en 2024

- Les ratios budgétaires ont été projetés sur la durée selon les deux scénarios de la prospective financière établie en 2022, et actualisée au second semestre 2023.
- **Au fil de l'eau**, le taux d'épargne brut serait trois fois inférieur aux taux cible de 15% d'ici 2028, et la capacité de désendettement atteindrait un niveau supérieur à 20 ans, ce qui n'est pas envisageable.
- La collectivité a décidé de s'inscrire dans un **scénario correctif** qui améliore durablement sa situation et lui permettra de disposer d'un niveau d'épargne brute confortable en 2028, pour une capacité de désendettement proche de 5 ans.
- Ce scénario permet d'envisager un volume d'équipements estimé à 46 M€ nets de subventions sur la période 2024-2026 afin de limiter l'endettement de la commune et respecter sa trajectoire financière.
- Ce volume d'équipements correspond à environ **16,5 M€ bruts de dépenses d'équipements** pour l'année 2024.
- L'emprunt d'équilibre au budget 2024 est actuellement prévu sur une base de 13 à 14 M€, hors reprise des résultats 2023 (contre 20 M€ au BP 2023 hors reprise des résultats).

- Les ratios budgétaires ont été projetés sur la durée selon les deux scénarios de la prospective financière établie en 2022, et actualisée au second semestre 2023.
- **Au fil de l'eau**, le taux d'épargne brut serait trois fois inférieur aux taux cible de 15% d'ici 2028, et la capacité de désendettement atteindrait un niveau supérieur à 20 ans, ce qui n'est pas envisageable.
- La collectivité a décidé de s'inscrire dans un **scénario correctif** qui améliore durablement sa situation et lui permettra de disposer d'un niveau d'épargne brute confortable en 2028, pour une capacité de désendettement proche de 5 ans.
- Ce scénario permet d'envisager un volume d'équipements estimé à 46 M€ nets de subventions sur la période 2024-2026 afin de limiter l'endettement de la commune et respecter sa trajectoire financière.
- Ce volume d'équipements correspond à environ **16,5 M€ bruts de dépenses d'équipements** pour l'année 2024.
- L'emprunt d'équilibre au budget 2024 est actuellement prévu sur une base de 13 à 14 M€, hors reprise des résultats 2023 (contre 20 M€ au BP 2023 hors reprise des résultats).

# 16,5 M€ de dépenses d'équipements en 2024 (1/2)



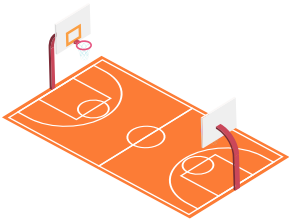
## Aménagement et Urbanisme : 1 935 k€

(Aménagement ZAC de l'Ourcq, opérations liées au NPRU, Acquisition Halle des Salins, exercice du droit préemption commerciale, travaux de démolition de la Halle Suzanne Buisson)



## Equipements scolaires, petite enfance, enfance et jeunesse : 7 150 k€

(Livraison du groupe scolaire Camille Claudel, lancement des travaux du groupe scolaire Jan Zay, dépenses d'équipement pour l'éducation et la restauration collective, rénovation des crèches)



## Equipements sportifs : 1 250 k€

(Livraison du terrain et vestiaires du Cécifoot, construction d'un équipement de basket 3x3, rénovation du complexe Léo Lagrange, Dojo aux écuries de l'ancienne gendarmerie)



## Programmes annuels d'entretien du patrimoine : 1 595 k€

(Entretien courant et préservation du patrimoine, rénovation énergétique, travaux d'accessibilité et de sécurité, travaux de remise en état du patrimoine suite aux émeutes)



## Environnement, espace public et développement durable : 2 100 k€

(Etudes et travaux d'aménagement de l'espace public, entretien courant et travaux de mise en sécurité de l'espace public, études de végétalisation des cours d'écoles, aménagement de squares et aires de jeux, modernisation éclairage public et mobilier urbain, végétalisation de l'espace public, remise en état du patrimoine suite aux émeutes)



## Sécurité et tranquillité publique : 465 k€

(travaux de mise en sécurité et extension vidéoprotection)



## Modernisation de l'administration : 1 470 k€

(Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville et du cimetière, réseaux et infrastructures informatiques et téléphonie, achat de matériel et renouvellement du mobilier, autres dépenses d'équipement)



## Démocratie participative et participation citoyenne : 200 k€

Conseil de quartier

# La Mare à la Veuve La Remise à Jorelle

Mardi  
19 mars  
à 19h

OUVERT À TOUS  
École maternelle Jules Ferry  
2 Rue François Collet



La Mare à la Veuve  
La Remise à Jorelle

## À l'ordre du jour

- + TFPB
- + Point Sécurité
- + Nouveau site internet/portail familles/facturations (document en annexe)
- + Présentation des orientations budgétaires
- + Évènements liés aux JOP 2024 ←
- + Questions diverses

Renseignements : Pôle démocratie locale / Hôtel de Ville  
Esplanade Claude Fuzier / 93140 Bondy  
[democratie.locale@ville-bondy.fr](mailto:democratie.locale@ville-bondy.fr) / 01 48 50 56 61

Labellisée Terre De Jeux 2024 depuis septembre 2020, Bondy sera également centre de préparation lors des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Les collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » ont également l'opportunité de candidater pour que leurs équipements sportifs puissent accueillir les délégations olympiques et paralympiques du monde entier. En effet, ces délégations ont besoin de disposer, sur le territoire français, de centres de préparation appropriés à leurs sports et disciplines, afin que leurs athlètes puissent s'entraîner dans les meilleures conditions pendant les quatre années précédant les Jeux.

### **Un centre de préparation Bondynois**

Le Stade Léo Lagrange de Bondy a été retenu comme centre de préparation pour le cécifoot dans le cadre des Jeux Paralympiques de 2024. Le site pourra donc accueillir les délégations internationales lors de leurs préparation et entraînements.

### **Une Ville sportive**

La Ville a été retenue pour ses capacités à accueillir des équipes sportives internationales dans de bonnes conditions. Bondy est en adéquation avec les prérequis des Fédérations Internationales et des Fédérations Nationales en termes d'accueil d'équipes sportives de haut-niveau, de disponibilité des réseaux de transport, d'hébergement et de restauration adaptés à des athlètes, mais aussi de concordance avec le programme sportif local.



# Bondy et le stade Léo-Lagrange, centre de préparation lors des Jeux Paralympiques de Paris 2024.



## Un événement JO par mois sur Bondy !

- Chaque année, la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) promeut la pratique sportive chez les jeunes, afin de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympique.

### **Mai Sport dans la Ville : une aide à l'insertion**

- Fin mai, sur le terrain « But en or » à proximité du Palais des Sports, cette association, qui milite pour l'insertion par le sport, organise un tournoi de football pour les jeunes Bondynois. À noter que « Sport dans la Ville » est partenaire citoyen des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

### **Juin Une Journée du cœur qui tombe à pic**

- Pour cet événement, en partenariat avec la Fédération française de Cardiologie, deux journées sont prévues.

Le 20 juin, la première sera réservée aux scolaires – des écoles primaires aux lycées –, mais aussi les accueils de loisirs, avec, au programme, des courses de relais, des animations sportives, de la sensibilisation aux maladies cardiaques et des initiations aux gestes secours.

Le 23 juin, une seconde journée sera, cette fois, ouverte aux familles et à tous les publics.

# Un événement JO par mois sur Bondy !

- **Juillet Et voilà la flamme !**

Sur une barge aménagée, aux alentours de midi ce jeudi 25 juillet, à la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, la flamme passera sur le canal de l'Ourcq.

Ensuite, les Bondynois seront invités à participer à un pique-nique citoyen, pour un moment de convivialité inoubliable.

- **Juillet-août**

Le Club 2024 à l'heure des JO

Du 26 juillet au 11 août, durant toute la durée de la fête olympique, le Club 2024, installé au stade Léo Lagrange, en partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis, recevra aussi bien les enfants des accueils de loisirs que le grand public. Site de célébration des Jeux, il proposera des stands d'animations, des démonstrations sportives, mais aussi des écrans qui retransmettront les épreuves de Paris 2024 en direct.



## Un événement JO par mois sur Bondy !



- **Juillet Et voilà la flamme !**

Sur une barge aménagée, aux alentours de midi ce jeudi 25 juillet, à la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, la flamme passera sur le canal de l'Ourcq.

- **Juillet-août**

Le Club 2024 à l'heure des JO

Durant toute la durée de la fête olympique, le Club 2024, installé au stade Léo Lagrange, en partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis, recevra aussi bien les enfants des accueils de loisirs que le grand public. Site de célébration des Jeux, il proposera des stands d'animations, des démonstrations sportives, mais aussi des écrans qui retransmettront les épreuves de Paris 2024 en direct.